



## Règlement de liquidation du régime matrimonial

-----  
Par TOTORM

J'ai ouvert un CARRÉ BLEU au Crédit Agricole le 30-04-2012  
sur un compte personnel.

Il est arrivé à son terme le 05-09-2019.

Mon divorce a été prononcé le 23-09-2021.

Puis-je considérer , ce placement, comme une récompense.

Merci de vos réponses et conseils.

-----  
Par kang74

Bonjour

Je n'ai pas compris d'ou provenait les fond de ce placement et quand vous vous êtes mariés .

Mariage en communauté = tout est commun pendant le mariage sauf c'est cela provient de fond propres .

Les biens/fonds sont propres si vous les avez avant le mariage, si issus d'une donation /leg .

-----  
Par TOTORM

l'ouverture de ce CARRÉ BLEU a été fait avec des fonds en provenance de ma mère lors du décès

-----  
Par kang74

Charge à vous de justifier de l'origine des fonds( succession , donation )et d'en déterminer son usage pour la communauté.